

REGIE NETWORKS
Société par actions simplifiée au capital de 762.657 €
Siège social à Lyon (69009) – 134 avenue du 25^e RTS
339 200 669 RCS LYON
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 14 JANVIER 2025

(.../...)

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2025, Philippe FOUREL, domicilié 134 avenue du 25^e RTS 69009 Lyon, en qualité de Président de la Société, en remplacement de Pierre TODESCHINI, et ce pour une durée arrivant à expiration à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Philippe FOUREL a d'ores et déjà accepté ce mandat et déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président.

Philippe FOUREL ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président de la Société, mais aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2025, Jean-Michel HASNI, domicilié Immeuble Arénice – 455 Promenade des Anglais 06200 Nice, en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement de Philippe FOUREL, et ce pour une durée arrivant à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Jean-Michel HASNI a d'ores et déjà accepté ce mandat et déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Directeur Général.

Jean-Michel HASNI ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société, mais aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires qu'il appartiendra.

(.../...)

**Extrait certifié conforme,
Le Président
Philippe FOUREL**